

L'APPRENTISSAGE DANS LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS TERRITORIAUX ENTRE 2015 ET 2018 :

PRÈS DE 7 500 APPRENTIS EN 2018,
SOIT UNE HAUSSE DE 28% SUR QUATRE ANS

JUILLET 2020

OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI, DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

SOMMAIRE

PRÉSENTATION.....	3
I COMBIEN SONT-ILS?.....	6
II QUI SONT ILS?.....	10
III QUELLES FORMATIONS?.....	13
ANNEXES.....	19

- Actuellement, dans le cadre du vote de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le CNFPT finance à hauteur de 50 % les frais de formation des apprentis, positionnant le CNFPT comme **un acteur majeur de l'apprentissage** pour les collectivités et établissements territoriaux.
- Auparavant, le CNFPT s'était vu confier les missions du **recensement des métiers et des capacités d'accueil en matière d'apprentissage** et la **mise en œuvre des actions visant au développement de ce dispositif** dans la fonction publique territoriale dans le cadre de la loi « Déontologie, droits et obligations des fonctionnaires », adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2016, qui a élargi les missions du CNFPT en matière d'apprentissage.

En s'appuyant principalement sur les données de la DARES, l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale propose, dans cette synthèse, un **état des lieux** décrivant l'apprentissage selon :

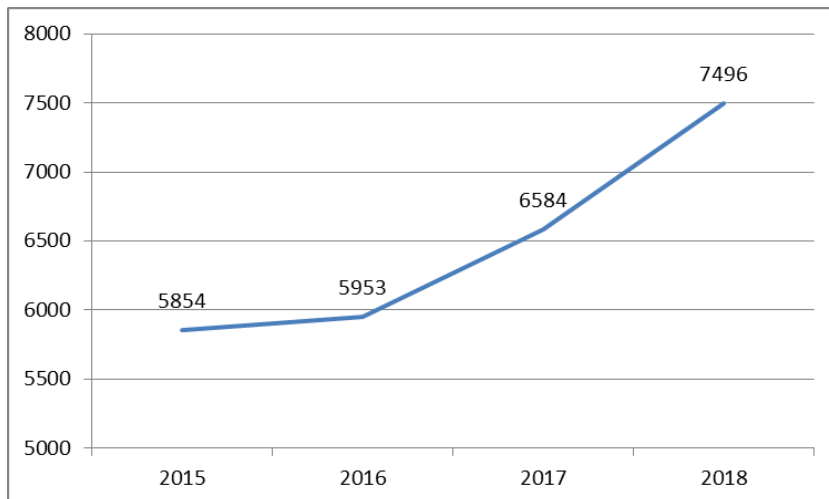
- Le **nombre de contrats signés** en 2018 et son évolution depuis 2015 ;
- Les **principales régions** employeuses d'apprentis ;
- La **démographie** des apprentis ;
- La **durée** des contrats ;
- La **situation des apprentis** à la signature du contrat ;
- Le **niveau de diplôme préparé** ;
- Les **domaines et spécialités de formation**.

Les principaux enseignements sont :

- Avec près de 7 500 apprentis dans la fonction publique territoriale en 2018, **le nombre de contrats d'apprentissage a fortement progressé**. Entre 2015 et 2018, **la hausse s'établit à 28 %** (+1 672 apprentis), en forte hausse sur 4 ans ;
- Les 3 régions qui concentrent le plus grand nombre d'apprentis en 2018 sont **l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et les Hauts-de-France** ;
- L'âge des apprentis est de **20,4 ans en moyenne**, en progression depuis 2015 ;
- La majorité des contrats signés ont une **durée de un à deux ans** ;
- La majorité des apprentis **sont scolarisés ou étudiants** à la signature du contrat ;
- Près de **40 % des apprentis préparent un diplôme supérieur au Bac** ;
- Les deux principales spécialités choisies par les apprentis dans la FPT sont **l'aménagement paysager et le travail social**.

7 496 nouveaux contrats d'apprentissage signés en 2018, en forte hausse sur 4 ans

Evolution du nombre de contrats d'apprentissage signés entre 2015 et 2018



Source : DARES. Traitement : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

Champ : Métropole et départements d'Outre-Mer, hors Mayotte, administrations parisiennes et pompiers de Paris et de Marseille.

Avertissement : l'évolution du nombre de contrats entre 2015 et 2018 doit être interprétée en tenant compte d'un décalage de l'année d'enregistrement pour une partie des contrats, qui ne serait pas pris en compte sur la bonne année. En effet, en raison de retards des déclarations des contrats entre 2016 et 2017 et entre 2017 et 2018, liés à la forte progression du nombre de contrats d'apprentissage, on estime qu'entre 10 % et 12 % des contrats comptabilisés en 2017 seraient imputables à l'année 2016 (et non à 2017) et autant des contrats de 2018 seraient imputables à l'année 2017 (et non à 2018).

Les 3 régions qui concentrent le plus grand nombre d'apprentis en 2018 sont l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et les Hauts-de-France

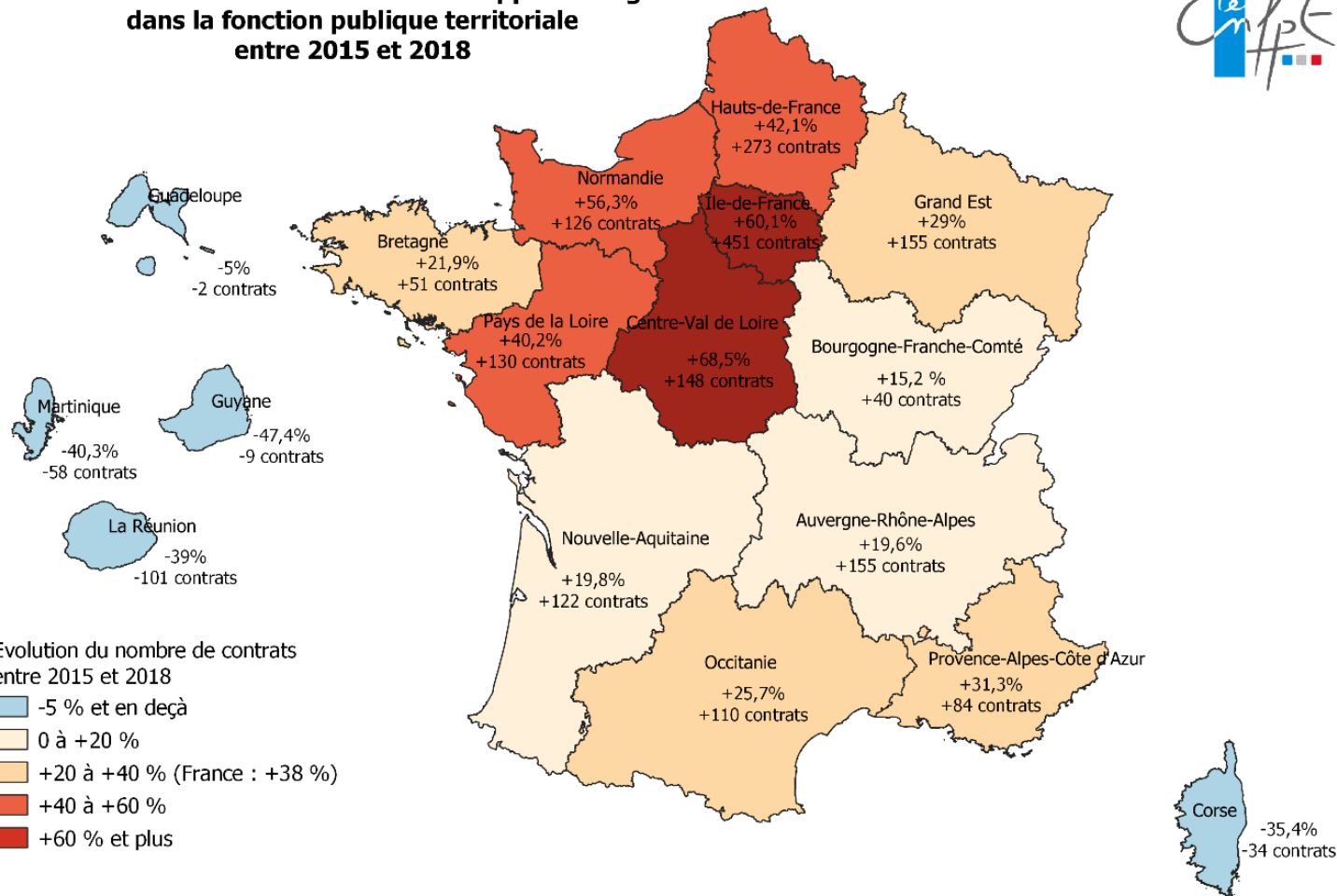
À elle seule, **l'Île-de-France** emploie 1 201 apprentis en 2018, **soit 16 % d'entre eux**. La région Auvergne-Rhône-Alpes recense 946 apprentis, avec une part de 12,6 %. Vient en 3^{ème} position la région Hauts-de-France avec une part de 12,3 %, enregistrant plus de 921 apprentis.

Les régions où les apprentis sont **les moins nombreux** sont **la Guyane** (0,1 %), **la Guadeloupe** (0,5 %) et **la Corse** (0,8 %).

Une majorité de régions françaises connaît une **hausse des contrats d'apprentissage durant cette période**. Le **Centre-Val de Loire** est la région française où cette augmentation est **la plus nette** (+68,5 %, soit +148 contrats). On retrouve ensuite l'Île-de-France (+60,1 %, soit +451 contrats), la Normandie (+56,3 %, soit +126 contrats), les Hauts-de-France (+42,1 %, soit +273 contrats), ou encore les Pays-de-la-Loire (+40,2 %, soit +130 contrats). À l'inverse, **les territoires ultramarins et la Corse** enregistrent **un repli des contrats d'apprentissage** entre 2015 et 2018.



Evolution du nombre de contrats d'apprentissage dans la fonction publique territoriale entre 2015 et 2018



Evolution du nombre de contrats entre 2015 et 2018

- -5 % et en deçà
- 0 à +20 %
- +20 à +40 % (France : +38 %)
- +40 à +60 %
- +60 % et plus

Source : Dares, traitement Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT CNFPT
Champ : hors Mayotte, administrations parisiennes et pompiers de Paris et Marseille



Répartition des contrats d'apprentissage de la FPT par région, entre 2015 et 2018

	Nombre de collectivités ayant au moins un apprenti				Nombre de contrats d'apprentissage			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Auvergne-Rhône-Alpes	322	293	321	336	791	771	892	946
Bourgogne-Franche-Comté	104	110	112	120	264	264	288	304
Bretagne	118	95	146	149	233	186	329	284
Centre-Val de Loire	100	119	120	150	216	293	268	364
Corse	37	33	43	31	96	61	121	62
Grand-Est	198	213	226	243	534	587	591	689
Guadeloupe	13	17	23	17	40	34	60	38
Guyane	6	5	2	5	19	14	5	10
Hauts-de-France	259	244	250	338	648	627	618	921
Île-de-France	254	280	282	337	750	857	880	1201
La Réunion	26	29	41	35	259	200	346	158
Martinique	23	18	20	19	144	121	84	86
Normandie	88	94	103	141	224	199	252	350
Nouvelle Aquitaine	233	241	265	285	616	640	633	738
Occitanie	185	198	231	206	428	459	527	538
Pays de la Loire	130	131	131	141	323	381	384	453
Provence-Alpes-Côte d'Azur	78	67	95	92	268	257	305	352
Total	2174	2187	2411	2645	5854	5953	6584	7496

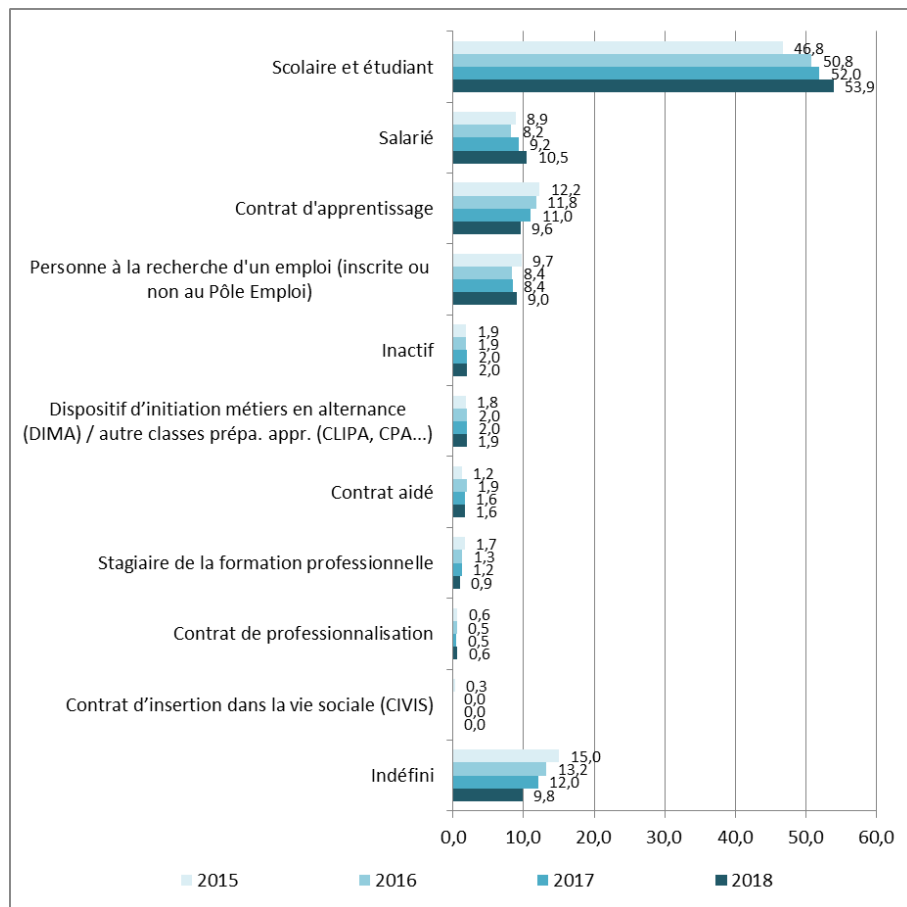
Source : DARES. Traitement : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

Champ : Métropole et départements d'Outre-Mer, hors Mayotte, administrations parisiennes et pompiers de Paris et Marseille.

Note de lecture : 322 apprentis entrés dans la FPT en 2015 ont été recrutés par les collectivités et les établissements territoriaux d'Auvergne-Rhône-Alpes.

La majorité des apprentis sont scolarisés ou étudiants à la signature du contrat

Situation des apprentis à la signature du contrat entre 2015 et 2018 (en %)



À la signature du contrat, **53,9 % des apprentis sont scolarisés ou étudiants et 10,5 % sont salariés.** Ces deux proportions ont globalement augmenté depuis 2015. La part des personnes déjà en apprentissage a baissé, passant de 12,2 % en 2015 à 9,6 % en 2018.

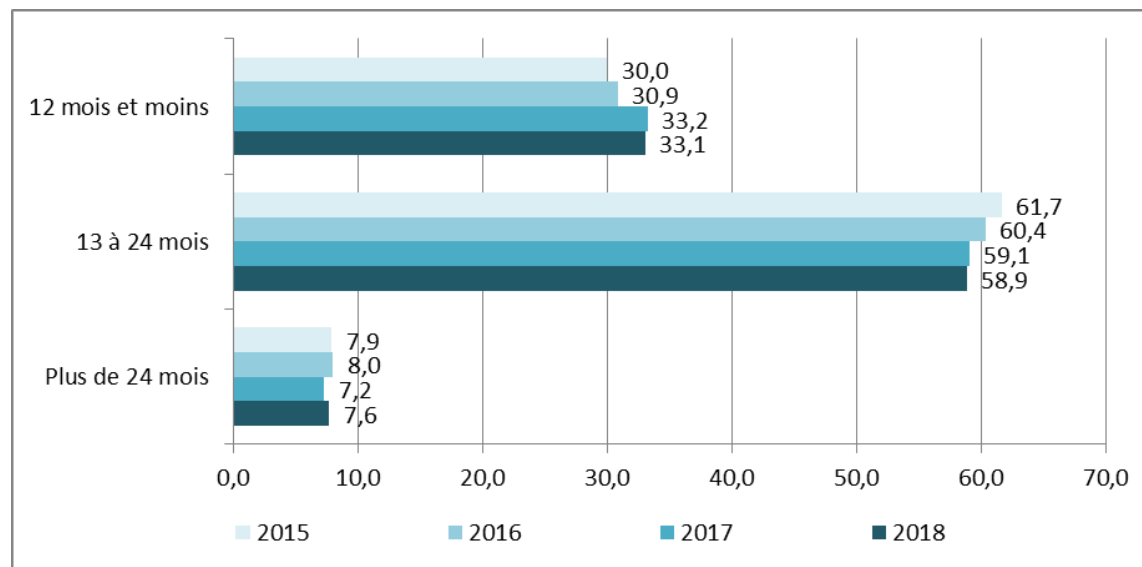
Source : DARES. Traitement : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT
 Champ : Métropole et départements d'Outre-Mer, hors Mayotte, administrations parisiennes et pompiers de Paris et de Marseille.

Note de lecture : 46,8 % des personnes entrées dans la FPT par la voie de l'apprentissage en 2015 sont scolarisés ou sont étudiants à la signature du contrat d'apprentissage.

La majorité des contrats signés ont une durée de un à deux ans

Les contrats de un à deux ans représentent **58,9 % des contrats signés en 2018**, en baisse de 2,8 points par rapport à 2015 (61,7 %), contre **33,1 % pour les contrats de moins d'un an** (en hausse de 3,1 points) et **7,6 % pour les contrats de 2 ans et plus** (en baisse de 0,2 point).

Durée des contrats signés entre 2015 et 2018 (en %)



Source : DARES. Traitement : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

Champ : Métropole et départements d'Outre-Mer, hors Mayotte, administrations parisiennes et pompiers de Paris et de Marseille.

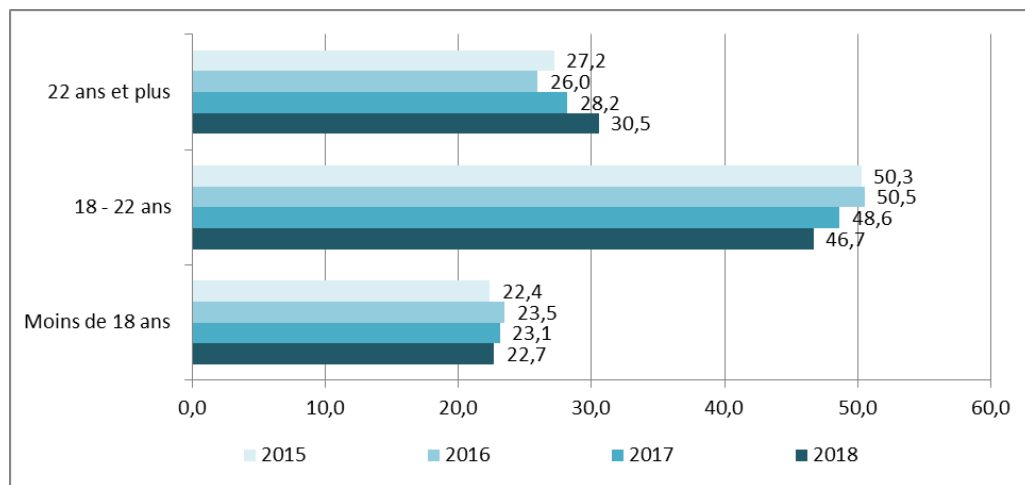
Note de lecture : 30 % des contrats d'apprentissage signés en 2015 dans la FPT ont une durée de 12 mois ou moins.

L'âge des apprentis est de 20,4 ans en moyenne, en progression depuis 2015

L'âge moyen des apprentis à la signature du contrat s'établit à 20,4 ans, **progressant constamment depuis 2003** (18,5 ans à cette période).

De 27,2 % en 2015, **la part des apprentis âgés de 22 ans et plus atteint 30,5 % en 2018**. La part des 18-22 ans est quant à elle passée de 50,3 % à 46,7 % sur la période.

Age des apprentis à la signature du contrat entre 2015 et 2018 (en %)

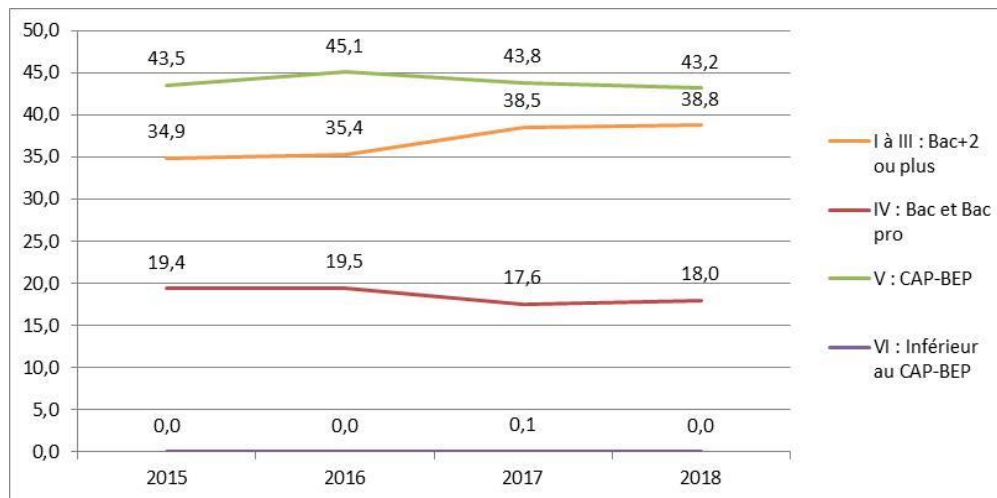


Source : DARES. Traitement : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT
 Champ : Métropole et départements d'Outre-Mer, hors Mayotte, administrations parisiennes et pompiers de Paris et de Marseille.

Par ailleurs, **le taux de féminisation progresse**. Il s'établit à **46,5 %** sur les contrats d'apprentissage signés en 2018, contre 44,1 % en 2015. En 2003, la part des femmes s'établissait à un niveau nettement plus bas avec 39,7%.

Près de 40 % des apprentis préparent un diplôme supérieur au Bac

Evolution du niveau de diplôme préparé par les apprentis entre 2015 et 2018 (en %)



Source : DARES. Traitement : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT
 Champ : Métropole et départements d'Outre-Mer, hors Mayotte, administrations parisiennes et pompiers de Paris et de Marseille.
 Note de lecture : 43,5 % des personnes entrées dans la FPT par la voie de l'apprentissage en 2015 préparent un diplôme d'un niveau CAP-BEP.

En 2018, le CAP ou BEP est préparé par 43,2 % des apprentis. La part de ce niveau de formation est en baisse quasi constante depuis 2003 où il représentait 61,9 % des nouveaux apprentis, mais est relativement stable entre 2015 et 2018.

38,8 % des apprentis ayant signé un contrat en 2018 préparent un diplôme d'études supérieures, contre 34,9 % en 2015 ; une proportion qui s'accroît continuellement depuis plus de 10 ans (13,1 % en 2003).

18 % préparent un diplôme de niveau Baccalauréat ou équivalent contre 19,4 % en 2015 et 21,8 % en 2003.

La relation entre l'âge moyen des apprentis et le niveau de diplôme préparé par la voie de l'apprentissage est très marquée, notamment parce que les diplômes supérieurs (Bac+2 ou plus) occupent une place croissante dans le recrutement des jeunes apprentis.

Les deux principales spécialités choisies par les apprentis dans la FPT sont l'aménagement paysager et le travail social

Les spécialités de formation choisies par les apprentis sont répertoriées selon la nomenclature des domaines et spécialités de formation du CNIS (voir annexes p.21)

Sur 15 domaines de formation retenus par les apprentis territoriaux en 2018, **6 concentrent plus de huit contrats d'apprentissage sur dix signés au cours de l'année** (83,7 %).

Le domaine de formation des services aux personnes regroupe 28,9 % des contrats d'apprentissage signés. La principale spécialité dans ce domaine est celle du **travail social** qui totalise **16,1 % des contrats.**

Le domaine de l'agriculture, la pêche, la forêt et les espaces verts regroupe un peu plus d'un cinquième des contrats signés (20,8 %). La spécialité de ce domaine, **aménagement paysager**, reste la plus prisée des apprentis (**au 1^{er} rang des spécialités, tous domaines confondus**).

Les domaines suivants concernent la **communication et l'information** (11,8 %), les **échanges et la gestion** (8,6 %), les **transformations** (7,3 %), **le génie civil** et la **construction en bois** (6,2 %).

Les domaines de formation des apprentis à la signature du contrat entre 2015 et 2018

Les domaines de formation	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
SERVICES AUX PERSONNES	30,4%	29,8%	27,9%	28,9%
AGRICULT. PECHE FORET ET ESPACES VERTS	20,9%	21,7%	20,7%	20,8%
COMMUNICATION ET INFORMATION	12,1%	11,7%	12,8%	11,8%
ECHANGES ET GESTION	7,4%	8,1%	8,9%	8,6%
TRANSFORMATIONS	7,2%	6,8%	7,2%	7,3%
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET BOIS	7,0%	6,5%	6,8%	6,2%
SERVICES A LA COLLECTIVITE	4,5%	4,8%	5,1%	5,5%
MECANIQUE ELECTRICITE ELECTRONIQUE	5,9%	5,2%	5,0%	4,6%
SCIENCES HUMAINES ET DROIT	1,0%	1,4%	1,4%	2,1%
SPECIALITES PLURIVALENTES DES SERVICES	1,1%	1,3%	1,5%	1,5%
SPECIALITES PLURI-TECHNO DE PRODUCTION	0,7%	0,9%	0,6%	0,9%
MATHEMATIQUES ET SCIENCES	0,4%	0,3%	0,7%	0,5%
LETTRES ET ARTS	0,0%	0,2%	0,2%	0,3%
MATERIAUX SOUPLES	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
INCLASSABLES	1,1%	1,1%	1,2%	0,9%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : DARES. Traitement : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

Champ : Métropole et départements d'Outre-Mer, hors Mayotte, administrations parisiennes et pompiers de Paris et de Marseille.

Note de lecture : 28.9 % des entrées dans la FPT par l'apprentissage en 2018 appartiennent au domaine de formation des services aux personnes

Les 10 principales spécialités de formation des apprentis à la signature du contrat entre 2015 et 2018

Les 10 principales spécialités de formation	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
AMENAGEMENT PAYSAGER (PARCS, ...)	17,6%	18,7%	18,2%	18,3%
TRAVAIL SOCIAL	16,6%	17,5%	15,1%	16,1%
AGRO-ALIMENTAIRE, ALIMENTATION, CUISINE	6,3%	5,9%	5,8%	6,5%
INFORMATIQUE, TRAITEMENT DE L'INFORMATION	4,8%	5,0%	4,8%	5,2%
ANIMATION CULTUREL., SPORTIV. & DE LOISIRS	4,7%	4,6%	4,0%	4,8%
SANTE	4,8%	3,9%	4,3%	4,0%
SPECIALIT. PLURIV. DES ECHANGES & GESTION	3,0%	3,2%	3,6%	3,2%
NETTOYAGE, ASSAIN., PROTECTION ENVIRONNEMENT	2,5%	2,5%	2,8%	2,9%
SPEC. PLURITECHNO, GENIE CIVIL, CONSTRUCTION	2,4%	2,2%	3,0%	2,9%
SECRETARIAT, BUREAUTIQUE	3,3%	2,9%	3,7%	2,7%
SOUS-TOTAL	66,0%	66,6%	65,3%	66,5%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Source : DARES. Traitement : Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT

Champ : Métropole et départements d'Outre-Mer, hors Mayotte, administrations parisiennes et pompiers de Paris et de Marseille.

Note de lecture : 18,3 % des entrées dans la FPT par la voie de l'apprentissage en 2018 choisissent la spécialité « Aménagement paysager ».

DARES

Cette publication s'appuie sur l'exploitation statistique des données fournies par la DARES (direction de l'animation, de la recherche et des études statistiques), qui décrivent les caractéristiques des bénéficiaires des contrats d'apprentissage conclus par les collectivités territoriales pour une année.

Cette exploitation a été rendue possible grâce à une convention signée entre le CNFPT et la DARES.

Définitions :

Le contrat d'apprentissage est généralement destiné aux jeunes de 16 à 25 ans et au-delà sous certaines conditions (rupture de contrat à cause de l'employeur, pour les travailleurs en situation de handicap, dans le cadre d'un projet de création ou de reprise d'entreprise, etc).

L'apprenti suit une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Il suit en alternance une formation théorique dans un centre de formation des apprentis (CFA) et son application pratique en entreprise. Il perçoit un salaire calculé en fonction de son âge et de son ancienneté.

Champ de l'étude :

Les données fournies par la DARES concernent le nombre de contrats d'apprentissage signés au cours de l'année 2015 à 2018. Le champ (géographique, institutionnel et statutaire) retenu est hors Mayotte, administrations parisiennes et pompiers de Paris et de Marseille.

La nomenclature des **spécialités de formation** a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations professionnelles ou non, de tout niveau, et sert à déterminer les **domaines de formation**.

Ces derniers peuvent être disciplinaires (sciences, droit, lettres, etc.), technico-professionnels de la production (agriculture, transformation, construction, etc.), technico-professionnels des services (commerce, santé, communication, etc.), ou concerner le développement personnel (pratique sportive, jeux et activités spécifiques de loisirs, etc.). La nomenclature est approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994.

La nomenclature des spécialités de formation comporte **quatre niveaux de classement** :

- Le **niveau 4** reprend les trois grandes catégories de spécialités (disciplinaires, technico-professionnelles, développement personnel), et distingue parmi les spécialités technico-professionnelles celles de la production et celles des services.
- Le **niveau 17** correspond à des grands domaines de spécialité constitués par agrégation de domaines plus détaillés (exemple : Mécanique, électricité, électronique)
- Le **niveau 100** est relatif aux « groupes de spécialités ». (exemple : au sein de « Mécanique, électricité, électronique » : « Structures métalliques »)
- Le **niveau 700** permet d'opérer certaines distinctions à l'intérieur de chaque « groupe de spécialités » : distinction par le « champ d'application » pour les groupes disciplinaires, distinction par la « fonction » dans les groupes technico-professionnels (exemple, au sein de « Structures métalliques » : projets, gestion de production, contrôles des structures...)

Publication réalisée et diffusée par l'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale

Directeur de publication : François Deluga / Co-directeur de la publication : Laurent Trijoulet

Rédacteur en chef : Mohamed Amine

Rédacteurs : Aurélie Soulier, Mladen Stojkovic

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI, DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY – CS 41232 – 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 – FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR
